



*Comité de vigilance du
lieu d'enfouissement technique
de Saint-Étienne-des-Grès*

**COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
PROJET PROCÈS-VERBAL**

Les membres du Comité de vigilance du site LET de Saint-Étienne-Des-Grès se sont réunis le 8 janvier 2019 salle multifonctionnelle de ville de St Etienne, à 19h

Étaient présents :

- Thierry Archambault-Laliberté, Conseil régional de l'environnement Mauricie
- Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
- Véronique Dugré, Groupe Place du moulin
- Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX, président du Comité
- Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès
- Pierre Tardif, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Était absent :

- Michel Bourassa, MRC de Maskinongé

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance.

Invité : Stéphane Comtois de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

1. Mot de bienvenue

Ouverture de la réunion à 19h00 par le président.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Pierre Tardif et appuyé par Véronique Dugré d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajoutées à varia :

- S'assurer de la représentation de la MRC de Maskinongé au Comité;

- La procédure de publication des documents du Comité;
- Transmission des documents aux membres du Comité via l'extranet.

Adopté par les membres.

3. Adoption du procès-verbal du 18 septembre 2018

Le président fait la lecture du PV. Il est proposé par Marc Bastien, secondé par Réal Pellerin d'adopter le procès-verbal avec les modifications suivantes :

- i. 7b. corriger l'orthographe
- ii. 10.4 corriger l'orthographe
- iii. 11.1 a) 2e paragr. ajouter "...certaines...dans le cadre de la réglementation..."
- iv. 11.1 a) 3e paragr. déplacer au point 11.1 b)
- v. 11.1 a) supprimer 4e paragr.

Adopté par les membres.

3.1 Suivi du P.V. du 18 septembre 2018(Cf. Tableau en annexe)

- 8.2 Le tableau des matières reçues a été envoyé aux membres les jours suivants la réunion du 18 septembre 2018.
- 8.2 Aucun transporteur de Drummonville n'est enregistré, il y a plusieurs explications possibles que la Régie n'est pas en mesure de vérifier.
- 9. La contestation de la sanction administrative a été rejetée.
- 11.a Le suivi se fera au cours de la réunion du 8 janvier 2019.

4. Correspondance

a) 8 janvier 2019 : Documents déposés sur l'extranet du Comité le jour même de la réunion:

- Un avis de non-conformité émis par le MDDELCC en novembre 2018 et la réponse de la RGMRM.
- Un certificat d'autorisation émis en novembre 2018 autorisant des modifications au captage du lixiviat
- Le registre des plaintes 2017-2019
- Les rapports de calibration du système de captage de biogaz
 - o 20180703_Trimestre 3_RGMRM_CALIBRATION_Final
 - o 20180913_Trimestre 3_RGMRM_Concentration_Final

b) Le 5 novembre 2018

- Un avis de non-conformité émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la réponse de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (un seul document).

c) 19 septembre 2018

Transmission du tableau de l'évolution du tonnage pour l'année courante

5. Géométrie du lieu d'enfouissement

La géométrie ayant été acceptée, il est convenu de ne plus inscrire à l'ordre du jour ce sujet dans les prochaines réunions du Comité

6. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs

On informe les membres que 4 plaintes ont été reçues depuis la dernière réunion, dont 2 se sont avérées provenir du site pendant les travaux de captation du biogaz.

Les membres demandent si les équipes qui font les tournées des odeurs déposent des rapports qui pourraient être partagés avec les membres du Comité. On précise qu'il y a possibilité d'odeurs perceptibles provenant du site, lorsque le vent souffle du nord.

Un membre informe avoir constaté des odeurs de carburant dans le secteur du sentier de La Gabelle. Cela ne provient pas du site.

7. Dépôt du registre des matières reçues

Pierre Tardif fait circuler le rapport du 30 novembre en faisant remarquer que les prévisions sont dépassées de 3%. Les membres demandent qu'on leur fournisse le détail des matières domestiques et celles qui proviennent de l'extérieur de la région.

On fait la remarque que les gens recyclent plus qu'avant, mais les emballages changent et sont moins lourds (exemple des pellicules plastiques plus fines).

Les membres discutent de la collecte sélective et ils font le constat qu'il n'y a pas de problème à écouler certaines matières recyclables comme le carton, dans la région de la Mauricie. Aussi, les équipes de la Régie et de Récupération Mauricie sont à l'affût des procédés de valorisation des matières plastiques et styromousses. Il est question du procédé de l'entreprise montréalaise Polystyvert, qui permet la dissolution du polystyrène dans une huile essentielle, en vue de son recyclage.

8. Matières organiques

8.1 Biogaz

Le projet de raffinage du biogaz suit son cours. Une revue des équipements est en cours. Une estimation préliminaire des coûts a été réalisée.

Les prochaines étapes sont:

- Visites d'équipements en opération (rive nord de Montréal, ouest canadien, nord des USA) fin janvier début février;
- Appel d'offres (février/mars 2019);
- Choix du fournisseur;
- Règlement d'emprunt;
- Demande du certificat d'autorisation;
- Usine en service fin 2020

8.2 Matières organiques

Un chargé de projet de la Régie travaille à divers aspects de ce projet, notamment :

- préciser l'ampleur et la nature du gisement de résidus organiques (incluant les branches) afin de dimensionner l'éventuel centre de traitement
- avancer la demande de subvention.

Premières constatations :

- Le gisement des matières organiques de la Mauricie est petit, l'option compostage semble plus réaliste que la biométhanisation;
- La biométhanisation pourrait nécessiter des gisements plus importants que celui de la Mauricie et impliquerait donc que des résidus organiques extérieurs à la Mauricie y soit traités. Le Conseil d'administration de la Régie n'y est pas favorable.
- L'option de compostage semi-fermé telle que vue par plusieurs membres du comité à Moose Creek est privilégiée.

Les membres sont informés du fonctionnement d'usine fermée et semi-fermée. Les membres s'informent des moyens envisagés afin de s'assurer d'une bonne qualité de compost sans plastique ni vitre. On répond que la qualité dépend de l'attention que les citoyens porteront aux matières organiques à recycler.

Le choix de l'usine ainsi que de sa localisation seront annoncés fin février ou début mars. Une demande de subvention sera déposée fin mai début juin 2019.

Un membre donne l'information d'une technologie qui permet le compostage rapide "TERO". Elle est décrite ainsi sur le site internet de l'entreprise: "Tero est un petit électroménager qui broie et qui sèche les résidus alimentaires. En moins de 3 heures, il réduit de 90% le volume de ces déchets. Silencieux et sans odeur, Tero transforme les résidus alimentaires en un fertilisant prêt pour nos plantes et notre jardin."

On indique que des démarches auprès de l'Union des producteurs agricoles (UPA) seront entreprises afin d'évaluer le potentiel de valorisation du compost par les agriculteurs. Il est aussi mentionné que diverses firmes sont spécialisées au Québec dans la valorisation agricole des matières résiduelles fertilisantes et des composts en offrant les services agronomiques et la logistique de transport. D'autres voies de valorisation sont envisagées telles que l'utilisation pour l'entretien des parcs ou la distribution aux citoyens pour l'entretien des terrains.

Un membre suggère que le mandat du comité de vigilance soit élargi pour inclure le compostage.

9. Dépôt des avis de non-conformités

(traité au point 4, correspondance)

- Non-conformité au puits de pompage de Riser#1 non fonctionnel dû à un problème de rouille, Riser #2 non fonctionnel depuis plusieurs années, il était colmaté par du polymère. Maintenant le puits est fonctionnel en entier;

Pour les cellules 2 et 3, des nouveaux puits seront installés dans le secteur.

- Délai pour la réalisation de travaux parce qu'il y a eu délai d'analyse du certificat d'autorisation.

10. Suivi environnemental

10.1. Système de captage des lixiviats

Les travaux pour le traitement du zinc et le traitement des boues vont bon train et sont dans les dates

10.2. Recouvrement

Nous comptons toujours faire les travaux de recouvrement des cellules 2 et 3 en 2019.

10.3. Captage des biogaz

Actuellement la Régie est tenue de brûler le biogaz à la torchère. Dans le cadre du projet de raffinage, fin 2020, le biogaz pourra éventuellement être vendu à une entreprise telle que Energir.

10.4. Niveau de concentration de méthane

Le schéma démontre de légers dépassements de la concentration et ces dépassements originent de travaux sur les têtes de puits dans la semaine du relevé.

11. Actualités

Les membres sont informés que suite au dommage causé aux arbres lors du verglas du mois de novembre, le reboisement est prévu au niveau de la pinède et du grand talus. Une subvention couvrira une partie des coûts.

12. Varia

Monsieur Guimond fera parvenir une lettre à la MRC de Maskinongé leur demandant de s'assurer que la MRC est représentée aux réunions du Comité de vigilance.

Julie Bourassa de la Régie sera responsable de transmettre aux membres via l'extranet, tout document d'intérêt dans le cadre du mandat du Comité.

Afin de respecter les modalités réglementaires, Danielle Larose proposera les modifications suivantes aux règles de régie interne du Comité :

- qu'un projet de procès-verbal soit transmise aux membres 15 jours après la tenue d'une réunion;
- que les membres transmettent leurs commentaires dans la semaine suivante;
- qu'une version finale du procès-verbal soit transmis les jours suivants pour approbation par les membres avant d'être déposée à la MRC de Maskinongé, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et à la Régie 30 jours suivants la tenue de la réunion.

13. Prochaine rencontre et fin de la rencontre

La prochaine rencontre est fixée au 1er mai à 19 h.

14. Levée de la rencontre

Le Président lève la séance à 20h25 sur proposition de Thierry Archambault-Laliberté, appuyé par Véronique Dugré.